

DELIBERATION CFVU-066-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 28 juin 2022

Objet de la délibération : Création du DIU « Médecine chez la personne âgée »

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 05 juillet 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La création du DIU « Médecine chez la personne âgée » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*
Signé le 12 juillet 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 13/07/2022

DIU Médecine chez la personne âgée

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITES
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ
- ATTESTATION D'UNIVERSITÉ

- Création**
- Modification**

		Avis Favorable/Défavorable /Recommandation	
Avis de la cellule APOGEE	Tableau de modélisation		En date du :
Avis du Conseil d'UFR	Maquette complète		En date du : 16/06/2022
Avis de la CFVU	Maquette complète		En date du : 04/07/2022
Avis du CA	Maquette complète		En date du : 07/07/2022

Reçu aux services centraux le

Identification

§ **COMPOSANTE DE RATTACHEMENT**

UFR : SANTE
 Contact : Giovanni PETIT
 Téléphone : **02.41.73.59.47 - 07.85.37.72.37**
 E-mail : giovanni.petit@univ-angers.fr

§ **COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S)**

UFR :
 Contact :
 Téléphone :
 E-mail : @univ-angers.fr

§ **AUTRE(S) UNIVERSITE(S) CONCERNEE(S) (DEMANDE DE CO-HABILITATION)**

Université de Nantes

§ **PARTENARIAT ET CO-ORGANISATION**

Partenaires (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de validation de la certification) :	<p>Nom du (des) partenaire(s) :</p> <p>Habilité(s) par l'Université d'Angers pour :</p> <input type="checkbox"/> former <input type="checkbox"/> organiser l'évaluation <input type="checkbox"/> former et organiser l'évaluation
Co-certificateurs (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de validation de la certification) :	<p>Nom du (des) co-certificateurs(s) :</p> <p>Habilité(s) par l'Université d'Angers pour :</p> <input type="checkbox"/> former <input type="checkbox"/> organiser l'évaluation et certifier <input type="checkbox"/> former, organiser l'évaluation et certifier
Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) :	<i>A joindre en annexe</i>
Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :	

§ **MODE D'ORGANISATION ADOPTE POUR LES DIU (DIPLOME INTER-UNIVERSITES) :**

un groupe dans chaque site universitaire	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription	X
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription	

§ **ENSEIGNANT(S) RESPONSABLE(S) (POUR CHAQUE UNIVERSITE POUR LES DIU) :**

Le responsable pédagogique est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire. Pour les DIU précisez s'il y a un coordinateur.

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Cédric ANNWEILER	Angers	PUPH	0241354725	Karine.Stenvot@chu-angers.fr
Guillaume CHAPELIER	Nantes	MCU PH	0253484748	diu.medecine-pa@univ-nantes.fr

§ **DATE D'OUVERTURE**

Année Universitaire : 2022/2023
Début des cours : Novembre

§ **LIEU(X) DES ENSEIGNEMENTS**

Université d'Angers et Université de Nantes

§ **CONTACTS ADMINISTRATIFS**

Université	Ingénieur Projets FC (Nom, mail, tél)	Assistant Administratif (Nom, mail, tél)
Université d'ANGERS	PETIT Giovanni Tél : 02.41.73.59.47 giovanni.petit@univ-angers.fr	Adeline ROULIERE Tél 0241935854 adeline.rouliere@univ-angers.fr
Université de Nantes		Jill CHESNEL Tél 0253484748 Diu.medecine-pa@univ-nantes.fr

Contexte / Opportunité / Originalité

Historique, Contexte

Le DIU médecine de la personne âgée est destiné aux médecins non spécialistes en Gériatrie qui soignent des personnes âgées et qui souhaitent améliorer leur pratique.

Ce diplôme dure un an et fait partie, lorsqu'il se poursuit avec le DIU Coordination en Gériatrie, d'un nouveau cursus de 2 ans qui remplace au niveau national la capacité de médecine de gériatrie (à partir de la rentrée 2021) qui forme aux fonctions de Médecin coordonnateur d'EHPAD ou coordonnateur de dispositifs territoriaux de Gériatrie (Dispositifs d'Appui à la Coordination, DAC, entre autres). Le DIU médecine de la personne âgée étant un prérequis nécessaire à l'inscription du DIU coordination en Gériatrie.

La formation est constituée de 70h environ d'e-learning, de 35h d'apprentissage par compétence en présentiel et de 6 demi-journées de séminaire en présentiel (21h).

Opportunité/originalité

- Maquette commune au niveau national
- Formation nationale portée par le Collège National des Enseignants de Gériatrie et le Conseil National Professionnel de Gériatrie.
- Pour les médecins de médecine polyvalente, le DIU médecine de la personne âgée ouvre droit à postuler à la **qualification en Gériatrie** dès lors que le candidat satisfait aux critères de la commission de Gériatrie auprès du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM). Il est obligatoire de l'avoir pour postuler dès lors que l'on n'est pas titulaire de la capacité de Gériatrie antérieurement obtenue.

Partenariat

- Maquette commune au niveau national
- Déclinée à l'échelle régionale pour l'enseignement en présentiel : partenariat avec l'Université de Nantes (responsable pédagogique : Dr Guillaume CHAPELET).

Modalités d'accès au diplôme

Voies d'accès au diplôme

- Formation Initiale Formation Continue
- Par l'expérience professionnelle (*dispense totale de l'ensemble des cours mais pas des épreuves d'évaluation*)
- Par la VAE (*uniquement dans le cadre d'une certification visant un enregistrement au RNCP*)

Code NAF

Code NAF : 869 – Autres activités pour la santé humaine

Code NSF : 331 - Santé

Formacode : 43454 – Santé secteur sanitaire

Type de public (statut : étudiant, salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, ...)

Les médecins souhaitant renforcer leurs compétences en Gériatrie et en particulier : les médecins généralistes, urgentistes ou exerçant en service de médecine polyvalente

Les médecins souhaitant assurer les fonctions de Médecin coordonnateur d'EHPAD ou coordonnateur de dispositifs territoriaux de Gériatrie et qui intégreront à l'issue de cette formation, le DIU coordination en Gériatrie.

Viviers de recrutement : Médecins généraliste, service de Gériatrie, service de médecine polyvalente, EHPAD, dispositif d'appui à la coordination (DAC) et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Pré requis nécessaire

- Être titulaires d'un diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et exercer la médecine de plein droit en France
- ou pour les praticiens à diplôme hors Union Européenne, être lauréat de l'épreuve de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'accès à l'exercice (PAE).

Niveau d'entrée au diplôme (FC Santé non concernée)

4 (Bac) — 5 (Bac +2) — 6 (Bac+3) — 6 (Bac+4) — 7 (Bac+5) — 8 (bac+8) — Hors niveau

Niveau de sortie du diplôme au RNCP (FC Santé non concernée)

4 (Bac) — 5 (Bac +2) — 6 (Bac+3) — 6 (Bac+4) — 7 (Bac+5) — 8 (bac+8) — Hors niveau

Ne débouchant pas sur un métier mais sur une Spécialisation (compétences transversales ou complémentaire à visée Répertoire spécifique) :

Hors niveau

Conditions d'admission

Capacité d'accueil (effectif maximum) : 30 à Angers

Seuil d'ouverture pédagogique (effectif minimum) : 15 entre Angers et Nantes

Seuil d'ouverture financier (recettes minimum UA, hors droits ministériels) : 09

Procédure de recrutement

Composition de la commission de recrutement :

Sur Dossier : Éléments à fournir : CV, lettre de motivation/projet professionnel, copies diplômes. En cas de formation hors pays francophone une attestation de maîtrise de la langue française (niveau B1) peut être demandée. A défaut, un entretien avec la commission de recrutement peut permettre de le définir.

Elle est composée de 2 personnes (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Annweiler Cédric	Angers	PUPH	Cedric.annweiler@chu-angers.fr
Duval Guillaume	Angers	PH	Guillaume.Duval@chu-angers.fr

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme, lettre de motivation, CV détaillé, ...

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service FC.

21 Individualisation des parcours :

Les dispenses de cours seront demandées par le candidat et validées lors de la commission de recrutement après étude de la candidature en lien avec le parcours et le projet professionnel du candidat.

- **Dispenses partielles de cours possible pour cette formation**

OUI

NON

Les dispenses de cours ne dispensent pas des évaluations prévues dans les MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES et DE VALIDATION.

Objectifs pédagogiques et professionnels

Objectif(s) du diplôme

La DIU Médecine de la personne âgée vise à former des médecins non spécialistes en gériatrie aux spécificités de la personne âgée en intégrant les enjeux éthiques et de prévention liés à la perte d'indépendance.

Désignation du métier et des fonctions visées, ou de la fonction visée

- Indiquer Code Rome associés : J1102 : Médecine généraliste et spécialisée

Compétences visées par l'obtention du diplôme

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Évaluer la situation physique, psychique, sociale et environnemental d'une personne âgée et le risque de perte de dépendance (fragilité, syndromes gériatriques)
- Établir un diagnostic précis des pathologies courantes et de leurs intrications (Polypathologies)
- Choisir une thérapeutique médicamenteuse ou non, adaptée aux personnes âgées dans une approche préventive, curative, réhabilitative ou palliative, y compris dans des situations d'urgence
- Prescrire des soins, ou orienter pour des soins en tenant compte des contextes sociaux et managériaux des structures et des professionnels qui seront mobilisées.

Type d'emplois accessibles avec la certification (en sortie), secteurs d'activité, taille des structures employeuses :

Diplôme obligatoire pour s'inscrire au DIU de médecin coordonnateur

Métiers/Profils concernés par la formation (en entrée) :

Les médecins souhaitant renforcer leurs compétences en Gériatrie et en particulier : les médecins généralistes, urgentistes ou exerçant en service de médecine polyvalente

Les médecins souhaitant assurer les fonctions de Médecin coordonnateur d'EHPAD ou coordonnateur de dispositifs territoriaux de Gériatrie et qui intégreront à l'issue de cette formation, le DIU coordination en Gériatrie.

Vivier de recrutement : Médecins généraliste, service de Gérontologie, service de médecine polyvalente, EHPAD, dispositif d'appuis à la coordination (DAC) et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Organisation de la formation

Durée totale de la formation : 130 heures

Enseignements théoriques et pratiques en présentiel : **58 h de Novembre à Mai sur une année universitaire.**

Enseignements à distance : **70h de septembre à Mai sur une année universitaire.**

Tutorat : **Sans objet**

Stage : **Sans objet**

Examens/soutenance : **2 h**

Autres (parcours recherche, simulation...) : **Sans objet**

Estimation du temps personnel (hors durée totale formation) :

La participation au congrès de la Société de Gérontologie de l'Ouest et du Centre (SGOC) et/ou aux journées annuelles de la société Française de gériatrie et gérontologie (JASFGG) est encouragée.

En alternance (*hors contrat de professionnalisation et apprentissage*) :

Modalité de formation qui se caractérise par l'acquisition organisée et progressive de compétences dans le cadre d'activités formatives et professionnelles. Celles-ci se déroulent en alternance en centre de formation (ou à distance) et en entreprise.

OUI x NON

Calendrier de la formation (*début, fin, regroupements, nombre de sessions...*):

Nombre total de thématiques de la formation (selon le découpage modules, blocs de compétences...)

- 1- Fin de vie et éthique
- 2- Situations d'urgence
- 3- Maladies Chroniques (Insuffisance cardiaque, BPCO, diabète...)
- 4- Psychiatrie et Troubles du comportement dans le cadre de la démence.
- 4- Prévention (Ostéoporose, dénutrition, iatrogénie médicamenteuse, infections...)

Nombre total de sessions de la formation :

La formation se compose de **3 modules** (2 modules présentiels ; 1 module en e-learning ; 0 session en visioconférence).

Période des sessions d'examen (2 h) :

Epreuve écrite nationale en distanciel : **Juin**

Epreuve pratique locale : **Juin**

Session de rattrapage (optionnel) : **Septembre**

Calendrier Universitaire :

Annuel : sur 1 année universitaire

Pluriannuel : sur 2 années universitaires

Autre : précisez

Programme détaillé

Formation théorique

Le E-learning sera dispensé sur la plateforme SIDES NG. Les 70 heures de cours sont communes au niveau national.

Les 58 heures de présentiels seront dispensés à Nantes et Angers selon le tableau ci-dessous

Enseignements par apprentissage des compétences (Simulation, observation standardisée...)	Dates previsionnelles	Volume horaire	Comité d'organisation	Programme previsionnel	Lieux des cours
Présentation méthode RCSA (Novembre)	nov-22	3,5	Guillaume Chapelet		Nantes
LCA1 (Novembre)	nov-22	3,5	Guillaume Chapelet		Nantes
Biblio encadrée (Janvier)	janv-23	3,5	Marie Otekpo et Olivier Brière		Angers
RCSA1 : tr neuropsychiatriques	janv-23	3,5	Romain Ordonez et Jean Barré		Angers
RCSA2 : éthique et SP	mars-23	3,5	Adrien Evin + Diane-David Constant		Nantes
RCSA3: situations d'urgences	mars-23	3,5	Quentin Lebastard + Guillaume Chapelet		Nantes
Evaluation de pratiques professionnelles	mars-23	3,5	Guillaume Chapelet et Leila Moret		Nantes
RCSA4 : oncogériatrie / cardiogériatrie	mai-23	3,5	Marie Otekpo et Gaëlle Annweiler		Angers
RCSA5 : prevention	mai-23	3,5	Hélène Rivière et Marine Asfar		Angers
LCA2	mai-23	3,5	Olivier Brière et Cédric Annweiler		Angers
Séminaires avec analyse de pratique					
Fin de vie et éthique (Novembre)	nov-23	3,5	Adrien Evin et Diane Constant	L'éthique appliquée Cas cliniques de SP L'organisation des soins pratique en Pays de Loire	Nantes
Situations d'urgence (Novembre)	nov-23	3,5	Eric batard / Emmanuel Montassier	Dyspnée aiguë (E Batard) Critères de Gravité (E Montassier) Rôle du gériatre aux urgences (Alice ou Eloïse ou Marie Laure)	Nantes
Psychiatrie et troubles du comportement dans le cadre de la démence (Mars)	janv-23	4,5		Personnalité et maladies psychiatriques (Q Gallet) Intrication pathologie psychiatrique et neurocognitive (S Bulteau) Psychopharmacologie pratique (Ordonez et Corvaisier) Thérapies non médicamenteuses des SCPD (Barré)	Angers
Maladies chroniques (Ins. Cardiaque, BPCO, diabète..., Janvier)	mars-23	4,5	Laure de Decker / Anne Sophie Boureau	Maladies cardiovasculaires et diabète (Anne Sophie) Atteinte pulmonaires du sujet âgé (?) Cancérologie de la personne âgée (Laure de Decker)	Nantes
Prévention (Ostéoporose, dénutrition, iatrogénie médicamenteuse, infections.... Mars et Mai)	mai-23	7		Chute et risques fracturaire et hémorragique (Duval) Dénutrition (Brangier) Iatrogénie (M Corvaisier) Vitamine D et vieillissement accéléré (C Annweiler) Les réseaux gériatriques (Rivière) Télé médecine en gériatrie (Asfar)	Angers

Modélisation Apogée

Session	Date	Horaires	Interventions	Intervenants
Session 1	mardi 15 novembre 2022	9h00 - 9h30	accueil et explication du déroulement du DIU	Monsieur Guillaume CHAPELET, MCU-PH - CHU de Nantes
		9h30 - 10h30	Récits de situations complexes authentiques : de la théorie à la pratique	Monsieur Guillaume CHAPELET, MCU-PH - CHU de Nantes
		9h - 12h30	Récits de situations complexes authentiques : mise en pratique	Monsieur Guillaume CHAPELET, MCU-PH - CHU de Nantes
		12h30 - 14h	Pause repas	
		14h00 - 15h00	Debriefing collectif	Monsieur Guillaume CHAPELET, MCU-PH - CHU de Nantes
		15h00 - 17h30	Lecture critique d'articles 1	Monsieur Guillaume CHAPELET, MCU-PH - CHU de Nantes
Session 2	Mardi 17 janvier 2023	9h - 12h30	Biblio Encadrée	Madame Marie OTEKPO, CCA, Angers, Monsieur BRIERE Olivier, PH, Angers
		12h30 - 14h	Pause repas	
		14h - 17h30	Biblio encadrée	Monsieur ORDONNEZ romain, PH Angers, Monsieur BARRE Je, PH Angers
Session 3	Maercredi 18 janvier 2023	9h - 13h30	TR Neuropsychiatriques	Monsieur Quentin GALLET , ph Angers Monsieur S BULTEAU Monsieur Jean BARRE, PH Angers
		13h30	Fin de journée	
Session 3	mardi 21 mars 2023	9h - 12h30	Récits de situations complexes authentiques 2 : Ethique et SP	Monsieur Adrien EVIN, PHU - CHU de Nantes Madame Diane CONSTANT, Praticien hospitalier - CHU de Nantes
		12h30 - 14h	Pause repas	
		14h - 17h30	Récits de situations complexes authentiques 3 : Situations d'urgences	Monsieur Quentin LEBASTARD, CCAH - CHU de Nantes Monsieur Guillaume CHAPELET, MCU-PH - CHU de Nantes
	mercredi 22 mars 2022	8h - 12h30	Evaluation de pratiques professionnelles	Monsieur Guillaume CHAPELET, MCU-PH - CHU de Nantes Madame Leila MORET, PUPH de Santé Publique - CHU de Nantes
		12h30 - 13h30	Pause repas	
		13h30 - 18h00	Séminaire avec analyse de pratique : maladies chroniques	Madame Laure DE DECKER, PUPH Gériatre - CHU de Nantes Madame Anne Sophie BOUREAU, Praticien hospitalier - CHU de Nantes
Session 4	Mardi 23 mai 2023	9h - 12h30	Chutes et risques fracturaire et hémorragique	Monsieur Guillaume DUVAL, PH, Angers Monsieur Antoine BRANGIER, PH Angers
		12h30 - 14h	Pause repas	
		14h - 17h30	Denutition - Latrogénie	Monsieur CORVAISIER, PH Angers
	Mercredi 24 Mai 2023	9h - 12h30	Vitamine D et vieillissement accéléré	Monsieur Cédric ANNWEILLER, PU PH, ANGERS Monsieur Olivier BRIERE , PH Angers
		12h30 - 14h	Pause repas	
		14h - 17h30	Vitamine D et vieillissement accéléré	Monsieur Cédric ANNWEILLER, PU PH, ANGERS Monsieur Olivier BRIERE , PH Angers
	Jeudi 23 Mai 2023	9h - 12h30	Les réseaux Gériatriques Télémédecine en Gériatrie	Madame Héléne RIVIERE, PH Angers Madme Marie ASFAR, CCA Angers
		12h30	Fin de journée	
	Examen	juin-23		En ligne SIDES NG + Oral
			Pause repas	

Modalités d'évaluation et de validation

§ EVALUATION DES COMPETENCES (DESCRIPTION)

Les modalités d'évaluation comprennent :

- Une épreuve écrite nationale en distanciel sur SIDES-NG, d'une durée d'1h30 notée sur 20 points (Coefficient 3, note éliminatoire à 8/20)
Les modalités de validation du e-learning, sont identiques au niveau national et sont votées annuellement en CNEG.
- Une épreuve orale organisée dans l'Université d'inscription d'une durée de 30 minutes (10 minutes de présentation et 20 minutes de discussion avec le jury, notée sur 20 points (Coefficient 1) : Présentation d'un récit de situation clinique complexe et authentique (RSCA). Les RSCA viseront à évaluer principalement les compétences cliniques, d'acteur de santé publique, éthiques et déontologiques, de communication, de coopération/collaboration, scientifique et réflexive.

Pour être admis, les stagiaires doivent la moyenne soit 40 points sur 80 points. Une note inférieure à 8 sur 20 points à l'épreuve écrite nationale en distanciel est note éliminatoire.

La deuxième session à l'un des 2 épreuves est uniquement ouverte aux stagiaires ajournés à la première session et à ceux n'ayant pu s'y présenter pour des raisons de force majeure (maladie, congés maternité et paternité, absences), motivées sur justificatif(s) au plus tard dans la semaine suivant l'épreuve.

Condition d'assiduité (présentiel)

Sauf motif impérieux, l'assiduité est validée à condition d'avoir été présent aux 56h de formation en présentiel. L'assiduité sera déterminée, pour les heures en présentiel, au vu des signatures par demi-journée sur la feuille d'émargements.

Redoublement

En cas d'échec à l'une ou l'autre des épreuves une deuxième session est organisée.

En cas de redoublement les candidats devront repasser l'ensemble des épreuves

§ **COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION :**

Le président de l'Université d'Angers arrête annuellement la composition du jury de diplôme. Il est présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers, responsable de la formation. Le président de jury a voix prépondérante.

Les jurys de soutenance et de diplôme sont organisés dans les locaux de l'Université d'Angers. Pour chaque réunion de jury de soutenance ou de diplôme, le président du jury établit une liste d'émargement qui est ensuite transmise au Directeur de la composante de rattachement. La liste d'émargement précise la date, le lieu et la durée du jury.

Composition du Jury	Université de rattachement	Statut	E-mail
Cédric Annweiler	Angers	PUPH	Cedric.annweiler@chu-angers.fr
Guillaume Duval	Angers	PH	Guillaume.duval@chu-angers.fr
Marine Asfar	Angers	PH	Marine.asfar@chu-angers.fr

Note de service DEVE 14/10/2020 : CONSTITUTION DES JURYS DE DIPLOME D'UNIVERSITÉ (hors RNCP, RS)

Le jury doit être présidé par le responsable pédagogique du DU.

Le jury doit être composé au minimum de 2 personnes, membres de l'équipe pédagogique.

Toute absence à un jury, même en respectant le quorum, doit être justifiée par écrit par un motif légitime. Un arrêté modificatif de constitution de jury signé par le Président de l'Université d'Angers doit être rédigé dès lors qu'un membre de jury signale plus de 15 jours avant le début des épreuves son absence pour la délibération.

Coordination, suivi et évaluation du dispositif

Commission pédagogique

La commission pédagogique est présidée par le responsable de la formation, enseignant ou enseignant-chercheur de la composante de rattachement. Elle est composée à minima de ce responsable de formation.

Elle assure la coordination pédagogique, la planification des sessions et le suivi de la formation. Elle définit les conditions de recrutement et d'accès à la formation, organise le bon déroulement des enseignements et le suivi des stagiaires, en collaboration avec les services administratifs. Elle réalise un bilan de fin de formation et, en lien avec les préconisations du conseil de perfectionnement, apporte si nécessaire les modifications appropriées (*référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, ...*). Elle valide les éléments et documents destinés à la communication externe et promeut la formation auprès des milieux professionnels.

Elle est composée de 3. membres figurant dans ce tableau.

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Cédric Annweiler	Angers	PUPH	Cedric.annweiler@chu-angers.fr
Guillaume Duval	Angers	PH	Guillaume.duval@chu-angers.fr
Guillaume Chapelet	Nantes	MCUPH	Guillaume.Chapelet@chu-nantes.fr

Système de veille et amélioration continue

Une évaluation de la formation et des enseignements est organisée en fin de formation au moyen d'une enquête auprès des stagiaires par la composante de rattachement. Les résultats de cette enquête sont transmis au responsable pédagogique avant la réunion de la commission pédagogique et du conseil de perfectionnement.

Conseil de perfectionnement

Les conseils de perfectionnement font partie des dispositifs d'évaluation des formations et de réflexion sur leur évolution. Ils visent à favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les stagiaires et les représentants du monde socioprofessionnel (art. 5, arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations – CNF). Ils participent au processus d'amélioration des formations et vérifient l'adéquation entre les métiers visés et l'insertion professionnelle. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des connaissances et des compétences, et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site (art. 5, CNF). La réunion du conseil de perfectionnement peut également être l'occasion de présenter un bilan de l'évaluation des stages et des structures d'accueil par les stagiaires. Au niveau de l'UA, le conseil de perfectionnement est associé à l'élaboration des fiches RNCP.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de la formation. Il est composé au minimum du responsable de formation, d'un professionnel (extérieur au parcours de formation) et d'un stagiaire inscrit dans la formation. Ses membres sont proposés par le président du jury de la formation. Il se réunit à la fin de chaque session, à l'issue du jury de délibération par exemple. Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis à la commission pédagogique et/ou au conseil de gestion de la composante de rattachement de la formation, à l'issue de chaque réunion. D'autres personnes pouvant concourir à la réflexion sur l'évolution des formations

peuvent être invitées, comme la participation de représentants de la Direction de la formation continue, ou encore du SUIO-IP.

Il a pour mission de :

- effectuer un bilan pédagogique de chaque promotion (nbre de candidatures, nbre d'inscrits, origine/parcours des stagiaires, structures employeuses ou d'accueil des stages, missions réalisées, résultats aux épreuves, ...)
- effectuer un bilan de la session de formation (objectifs, contenu, pédagogie, organisation, épreuves, ...) suite aux résultats des enquêtes de satisfaction auprès des stagiaires, des employeurs et des intervenants
- suivre l'insertion professionnelle des anciens diplômés
- suivre les évolutions de l'environnement professionnel, de la concurrence et des besoins du marché
- préconiser les modifications de référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, partenariats, ..., permettant de répondre au mieux aux besoins et attentes, et de toutes autres actions à mettre en place par l'équipe pédagogique, la composante, l'Université, ...
- promouvoir la formation auprès des milieux professionnels.

Il est composé de 3 personnes parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Cédric Annweiler	Angers	PUPH	Cedric.annweiler@chu-angers.fr
Guillaume Duval	Angers	PH	Guillaume.duval@chu-angers.fr
Guillaume Chapelet	Nantes	MCUPH	Guillaume.Chapelet@chu-nantes.fr

Validation Développement Professionnel Continu (DPC)

DU Complet Oui Non

Chaque UE/module correspond a un programme DPC : Oui Non

Inscription aux Répertoires nationaux

RNCP : Oui Non En cours En projet

Répertoire Spécifique : Oui Non En cours En projet

Tarifs

Tarifs de la formation (Hors Droits universitaires)

	Financement entreprise et/ou personnel et/ou via le CPF	Etudiant (Interne)	Tarif négocié dans le cadre spécifique d'un partenariat
DU complet	1500		
Bloc de compétences			
Module(s)			
Attestation Universitaire			

Dans le cadre d'un partenariat faisant l'objet d'une convention cadre, se reporter au prix négocié avec le Partenaire, correspondant à la prestation assurée par l'Université et facturée au Partenaire.

Montants forfaitaires exonérés de TVA.

Budget prévisionnel

MAJ 1 er Avril 2022

Responsable pédagogique Cédric Annweiler

Niveau	L & LP	M	Validité
	0	0	✘

RECETTES 13 500,00 €

Inscription à la totalité de la formation	nb. stagiaires	Tarif	Total
Financement entreprise/Opca PEC employeur	9	1 500,00 €	13 500,00 €
Tarif individuel salarié	0	1 500,00 €	- €
Interne	0	350,00 €	- €
Total :	9		13 500,00 €

Inscription par module	nb. inscriptions	Tarif	Total
			- €

DÉPENSES 12 289,76 €

>> Personnel enseignants	nb. heures CM	nb. heures TD	nb. heures éq.TD	
Responsabilité pédagogique	0,00	10	10,0	2 421,00 €
Professeurs Universitaires	10,00	0	15,0	3 631,50 €
Maitre de Conférence			0,0	- €
641				
642	0	0	0	
Sous-total				6 052,50 €

Enseignement Vacataire				
641 Enseignants titulaires fonction publique		24,50	24,5	1 065,26 €
642 Autres intervenants non fonction publique			0,00	- €
Sous-total	0,00	24,50	24,50	1 065,26 €

Encadrement stagiaires / Tutorat	Nb. stag. encadrés	nb. heures TD		
641 Enseignants titulaires	0	0,0	0,0	- €
642 Autres intervenants	0	0,0	0,0	- €
Sous-total	0	0,0	0,0	- €

Prestation de service par conventionnement	nb. jours	tarif journalier		
Entreprise, Association				- €
				- €
				- €
			Total h TD	24,5
				1 065,26 €

>> Personnel administratif	Nbre d'heure /forfait	Taux/ Nbre d'étudiant		
Charges personnels FC	5	145,00		725,00 €
Autres				- €
Service Marketing	1	756		756,00 €
Service Soutien	1	689		689,00 €
Cout de supports	1	1403		1 403,00 €

2993
Total poste personnel Adm : 3 573,00 €

>> Fonctionnement Charges directes			
606 Achat, fourniture et matériaux	250,00 €		
613 Location			
606 Plateforme SIDES NG	99,00 €		
623 Publicité / Communication			
613 Location All SIM			
625 Déplacement, missions, réception	1 250,00 €		
628			
628 Divers			
Total fonctionnement :	1 599,00 €		

Marketing/Communication/Commercialisation

Un RDV sera calé une fois le projet validé par les instances universitaires.

Une plaquette commerciale sera conçue et communiquée par voie d'émailing

Un encart permettra la communication sur les réseaux sociaux.

La formation sera également présente sur le site de l'Université.